



Vourles

Mairie

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 15 Votants : 19	<p>L'an deux mil onze, le vingt huit juillet à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt deux juillet, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUK, Jean Jacques RUER, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Christine DUSSURGET, Marie-Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Jérôme MONVAILLIER, Paul REGARE, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT.</p> <p>Absents : Gérard GRANADOS, Catherine STARON, Annie FERNANDES, Laurence MARTINEZ, Elyane CLOP, Sylvain ARNAUD, Gianni DE BERNARDIS, Cécile MATHAUD.</p> <p>Excusés : Gérard GRANADOS, Catherine STARON, Annie FERNANDES, Laurence MARTINEZ, Elyane CLOP, Sylvain ARNAUD, Gianni DE BERNARDIS, Cécile MATHAUD.</p> <p>Pouvoirs : Gérard GRANADOS donne procuration à Serge FAGES, Elyane CLOP donne procuration à Pascale HAUK, Catherine STARON donne procuration à Elisabeth MESNIER, Jean-Jacques RUER donne procuration à Sylvain ARNAUD.</p> <p>Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER.</p>
Ont voté : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2011-048

SEANCE DU 28 JUILLET 2011

OBJET : Autorisation de signature – contrat enfance jeunesse – multi-accueil « Poisson Lune »

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la création d'une structure multi accueil « Poisson Lune » sur Vourles,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon participe au financement de la structure multi accueil de Vourles de différentes façons :

- Au titre de la construction à savoir 25% du coût du projet Etablissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) (184 000€),
- Au titre de la prestation de service unique (PSU),
- Au titre du contrat enfance jeunesse (CEJ).

Le contrat enfance jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancements qui contribue au développement et à l'amélioration de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

La convention qui devra être signée aura pour objet :

- De déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des co-contractants et les conditions de sa mise en œuvre,
- Fixer les engagements réciproques entre les co-signataires

La commune devra pouvoir justifier en permanence de l'emploi des fonds reçus par la CAF sous peine de suspension immédiate des versements de la prestation de service enfance jeunesse, de la dénonciation immédiate de la convention, la récupération des sommes versées.

La convention prendra effet au 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 4 ans soit jusqu'au 31 décembre 2014.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention d'objectifs et de financement contrat « Enfance Jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon pour notre multi accueil « Poisson Lune »

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement contrat « enfance Jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon pour le multi-accueil « Poisson Lune »

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
Serge FAGES.

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
Serge FAGES.